

SOPHIE BRETESCHE ET SALIHA HADNA - HISTORIQUE ET DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

Sophie Bretesché : « Bonjour à tous, donc je suis Sophie Bretesché sociologue à l'école des Mines de Nantes. Je suis responsable aussi de la Chaire Régionale Risque et Régulation Sociale. On va à présent, en fait, vous faire une présentation à deux voix avec Saliha Hadna qui est socio... enfin doctorante à l'école des Mines, sociologue également et qui travaille sur les questions d'environnement concerté. Alors la problématique qu'on a choisi de vous présenter porte sur l'histoire et la dynamique du territoire. La question qu'on voudrait partager aujourd'hui avec vous c'est dans quelle mesure, finalement, l'histoire d'un site influence et conditionne le rapport au risque, et le terrain là également qu'on propose de partager avec vous concerne les anciennes mines d'uranium françaises. Alors avant de démarrer la présentation, je voudrais apporter deux préalables. D'une part, ce qu'on vous présente est la partie sociologique d'un programme plus large qui s'inscrit dans le cadre du projet région Pollusols où nos collègues Patrick Chardon et Gilles Montavon de SUBATECH opèrent des mesures sur les sites, mesures de nature environnementale. Donc ce qu'on vous présente là constitue le pendant sociologie finalement ; là aussi non pas des mesures mais des entretiens et de l'analyse du territoire qu'on peut mener. Deuxième préalable, on a évité pour cette présentation le jargon sociologique donc on a fait le choix de vous emmener directement dans une démarche inductive, en fait, sur la problématique du territoire et du terrain d'enquête, pour ensuite avec vous réfléchir à la façon dont les problèmes se posent finalement concernant le site privilégié puis plus largement l'ensemble des sites miniers aujourd'hui en France. Voilà pour ces deux préalables.

Alors la présentation va se constituer, va s'articuler autour de deux parties. Donc ça Saliha Hadna va nous présenter en fait le site exploratoire qui a été privilégié notamment dans le cadre de Pollusols. Elle vous présentera la façon dont ce site a été d'une certaine façon reconverti ; puis comment les questions de risques se posent aujourd'hui en termes d'usage. Puis dans une deuxième partie, je vous présenterai les enjeux contemporains d'une gestion environnementale appliquée à ces sites, en mettant, en pointant le regard sur l'articulation compliqué et délicate entre une forme de régulation globale et les usages locaux du territoire. Donc on vous emmène immédiatement, en fait, dans un site en particulier, donc le site de la Commanderie. »

Saliha Hadna : « Bonjour à tous. Donc je vais vous présenter rapidement le contexte en fait du site de la Commanderie. Donc c'est un ancien site minier qui se trouve dans la concession de Malièvre, qui comprend en fait historiquement 4 sites, dont la Commanderie, la Chapelle-Largeau, la Dorgisière et la Roche Pirotie. Ce qu'il faut savoir c'est que la Commanderie, c'est le site le plus important en fait de toute la concession, puisqu'historiquement on y a extrait 3978 tonnes de minerai, la quantité la plus importante de la concession. Une des particularités aussi de ce site c'est qu'il se trouve sur deux communes et donc deux départements aussi : la commune du Temple en Deux-Sèvres et la commune de Treize-Vents en Vendée. Donc voilà ; je passe rapidement sur les dates : novembre 55 donc c'est l'ouverture de la mine. On est en période d'après-guerre. Donc voilà, une exploitation intensive en 1965, aussi bien en mine en ciel ouvert qu'en souterrain. Alors d'un point de vue économique qu'est-ce que ça apporté ? Ça a apporté l'évitement en fait de la hausse du chômage qui aurait pu être causé par la forte mécanisation du secteur agricole, sur le secteur et en France en général, mais aussi les communes ont pu percevoir durant l'extraction une redevance minière, donc elles ont pu budgétiser et elles ont pu donc avoir des infrastructures sur leurs communes ; et aussi un troisième point qui me semblait important, c'était l'apport culturel en fait vu que l'extraction a permis un renouvellement démographique, donc il y a eu des ouvriers d'autres régions françaises, mais aussi de l'étranger, pour ne citer que la Pologne et l'Italie qui sont venus s'installer sur ses communes, donc voilà trois points qui font que économiquement les communes ont pu être, comment dire, relancées économiquement. 1970 donc c'est l'arrêt de l'exploitation en mine à ciel ouvert et puis les années 90 donc c'est la chute du prix de l'uranium et l'arrêt de l'exploitation à la Commanderie. Alors le contexte actuel ce qui est particulier c'est sur la photo que vous voyez en fait c'est l'ancienne mine à ciel ouvert qui aujourd'hui

sert de plan d'eau pour l'irrigation et il y a aussi une société qui s'appelle Ixapak dont on va parler dans une prochaine slide, et qui se sert aussi à moindre mesure mais qui se sert aussi de cette eau pour la culture en fait des légumes de la cantine des ouvriers de la société. Alors, on se pose une question dans ce contexte là, c'est de se dire actuellement donc les services de l'État prônent la concertation autour de ses anciennes mines d'uranium. Elle en parlera tout à l'heure Sophie du coup notamment à travers la circulaire Borloo 2009 ; sur la Commanderie c'est spécial parce que c'était en 2008 donc voilà. Et la question c'est de savoir comment finalement à travers tous ses enjeux est-ce qu'on va réussir à mettre autour de la table tous les acteurs, dans le cas d'une concertation. Alors pour répondre à cette question 3 axes notamment. Déjà qui sont ces acteurs ? Ensuite quels sont leurs enjeux finalement, en participant à la concertation ou, pas forcément en participant à la concertation puisqu'on verra qui il y a aussi des acteurs qui ont été interrogés et qui ne siègent pas au comité dont je vais parler et aussi quels sont leurs logiques d'actions. Donc actuellement on peut distinguer trois types d'usages différents sur le site de la Commanderie, un usage énergétique, un usage industriel et un usage agricole. Pour le premier type d'usage donc usage énergétique, depuis 2011 il y a des panneaux photovoltaïques qui sont en fonction et qui permettent de fournir de l'énergie pour plus de 1000 foyers, 1100 exactement. Il y a aussi à l'usage industriel donc tout à l'heure je parlais de la société qui s'appelle Ixapak. C'est une société internationale qui basée en Floride, en Corée du Sud, en Russie au Moyen-Orient, a ouvert sur la Commanderie depuis 1973 et qui emploie 270 personnes et depuis février 2016 on a aussi à 30 à 40 emplois qui vont être créés, donc là aussi en terme de relance économique c'est assez important. Je ne reviens pas sur l'usage agricole, j'en ai parlé tout à l'heure, en fait c'est le plan d'eau qui sert aux agriculteurs et plus particulièrement à un GAEC, c'est un groupement agricole d'exploitation en commun, donc il regroupe 8 agriculteurs. Alors pour cette étude en fait on a interrogé plusieurs types d'acteurs, donc voyez dans le tableau, j'ai mis, dans un premier temps, ceux qui siègent au comité interdépartemental et ceux qui n'y siègent pas. Alors on recense en France 16 dispositifs de concertation qu'on appelle CLI ou CSS. CLI c'est Commission Locale d'Information. CSS c'est Commission de Suivi des Sites. C'est l'appellation entre guillemets plus moderne CSS. Et c'est ce qui est assez particulier sur la Commanderie c'est que c'est un comité interdépartemental. Voilà. Donc on a 4 collèges qui sont représentés : le collège des associations, des experts, des élus et de l'administration. C'est la première colonne du tableau. Donc les élus de la Chapelle-Largeau, de Treize-Vents et du Temple ont été interrogés mais aussi les associations, il y en a deux sur la commanderie de défense de l'environnement les services de l'État c'est le préfet en fait qui orchestre entre guillemets la concertation, AREVA, bien sûr, l'autorité de sûreté nucléaire et la Dréal. Pour les personnes qui ne siègent pas c'est essentiellement les agriculteurs en fait qui nous intéressaient. Encore une fois l'usage agricole est assez important sur la Commanderie et une ancienne association, en fait c'est un riverain qui fait partie d'une association et qui n'y siège plus. Pour le matériau qui a été mobilisé c'est notamment les bilans environnementaux d'Areva auquel j'ai pu avoir accès mais aussi les comptes-rendus du comité interdépartemental et plus récemment les courriers et les échanges entre l'association principale dont on a parlé et la préfète. Alors la frise en fait elle, comment dire, elle peut donner un peu une vue d'ensemble de ce qui s'est passé depuis 2004, puisque 2004 c'est vraiment là entre guillemets d'où la controverse est parti ; c'est à dire qu'en 2004 donc Mauléon Environnement, l'association dont je vous parle qui siège au comité interdépartemental avait tiré la sonnette d'alarme suite à un projet de carrière à la Chapelle-Largeau. Donc auquel elle était opposée. Et en 2004 les services de l'État à commencent justement à s'inquiéter sur l'ambiance au niveau des communes, et le 11 octobre 2006, on a une première réunion publique suite à une étude de l'expert Geodéris qui était spécialisé, donc, qui était orienté sur la problématique aléas-mouvements de terrain, donc très spécifiquement sur la question du sol, la stabilité du sol. Le 20 mars 2007, donc moins d'un an plus tard l'association adresse une lettre ouverte en fait aux élus pour leur dire : 'Vous prenez en compte la problématique sol mais on aimerait aussi que vous preniez en compte la problématique eau et pollution en général radioactivité. Donc un an plus tard, le 13 juin 2008, deuxième réunion publique de l'expert Geodéris avec effectivement une étude plus large entre guillemets sur l'eau, le radon et la radioactivité. Et à partir de 2008, les services de l'Etat par arrêté préfectoral installent un comité interdépartemental donc une instance de concertation, qui va, vous le

voyez sur la frise chronologique se dérouler de manière un peu intermittente c'est-à-dire qu'on aura une première réunion, des premières réunions 2009-2010. Pas de Réunion en 2011. Le comité se réunit en 2012. En 2013-2014 on n'aura pas de réunion et la dernière qui était en 2015. Alors pourquoi ça a fonctionné comme ça par intermittence ? En fait, ce qui est ressorti des entretiens c'est que c'est une 'question de personnes' je cite. Parce que ça dépend en fait du préfet. Il y a des préfets qui ont décidé un moment donné de ne pas convoquer la réunion parce qu'ils jugeaient que ce n'était pas utile. Donc c'est pour ça que l'expression 'c'est une question personnes' revenait très souvent dans les entretiens. On a des préfets qui ont jugés que c'était utile et d'autres qui ont préféré ne pas la convoquer. Il faut savoir aussi que les préfets contrairement aux élus n'ont pas de mandats. En fait un préfet peut rester entre un an, 2 ans, ou 5 ans. Donc ça aussi c'est une question, c'est un élément, pardon, qui influence l'organisation de la concertation. Alors au niveau des résultats qu'est-ce qui s'est dégagé au niveau des entretiens ? On peut dire en fait qui a deux logiques qui sont en tension : la logique environnementale et la logique d'usage. Alors la première la logique environnementale, il y a quatre points qui la conditionnent, c'est notamment la dépréciation du foncier. En fait, ce qu'on a pu remarquer dans le discours des élus c'est qu'il y avait vraiment une relativisation du risque. Donc on rejetait en fait, le risque finalement et on peut interpréter ça en disant finalement que le rôle de l'élu c'est de maintenir un certain équilibre démographique et donc économique de la commune et de fait reconnaître le risque ça peut aussi représenter le risque de voir de l'inquiétude au niveau local. Alors au niveau des propriétaires c'est assez particulier, on remarque aussi en refoulement du risque mais ça s'exprimait différemment c'est-à-dire que j'ai eu une association qui est venue me voir en me disant « nous, on a fait la démarche de faire du porte-à-porte pour essayer de sensibiliser les gens notamment à la problématique radon mais la majorité des gens en fait nous claquent la porte au nez, clairement, parce que leur crainte c'était de voir leurs maisons perdre en valeur ». Alors le deuxième qui conditionne aussi cette logique environnementale c'est la procéduralisation de la concertation. Qu'est-ce que je veux dire par là ? En fait on remarque particulièrement depuis 2015 qu'au niveau du Comité Inter-Départemental, le dialogue a été organisé de manière à rejeter entre guillemets le discours de l'association à la fin de la réunion, c'est-à-dire que le collège d'association n'a pas le droit d'intervenir durant toute la réunion. Uniquement le collège Experts, Elus et Administrations discutent au début de la Réunion et ensuite c'est tout à la fin que l'association peut intervenir. Et l'association évidemment elle trouve ça pas normal, c'est pas équitable dans le sens où elle n'a pas le temps en fait d'aborder toutes les questions, ce qui fait que ça déborde souvent par mail ou par courrier et actuellement depuis 2015 on a effectivement une procéduralisation puisqu'elle est alimentée directement, en fait elle a dépassé le dispositif de concertation pour avoir des courriers, des échanges directs avec le préfet en copie avec le ministère de l'Environnement. De ce deuxième point d'écoulement le troisième : la montée des associations au niveau global. Ça, ça existe depuis longtemps. Donc, 2012, déjà toutes les associations locales qui défendent l'environnement dans le cadre de la gestion des anciennes mines d'uranium se sont regroupés sous un collectif, le collectif mines d'uranium ; et du coup là ce qui s'est passé en 2015, plus spécifiquement sur la Commanderie, c'est que l'association Mauléon Environnement est montée au créneau et est partie voir directement le Ministère de l'environnement, ne s'estimant pas assez écoutée au sein de l'instance de concertation. Troisième et dernier point, qui est aussi en cours d'analyse, donc là aussi qui traite plus des courriers en fait que des entretiens que j'ai menés, c'est le fait que le discours de l'association Mauléon Environnement a tendance en fait à prendre une dimension plus juridique. Et le dernier courrier donc qui a été envoyé au préfet a notamment été rédigé par un avocat.

La logique d'usage, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure par rapport au foncier, en fait on observe sur la Commanderie une pratique historique de la négociation voire de l'arrangement. Plusieurs exemples pour les habitants. A l'époque, il faut savoir que les restes en fait de l'extraction de la roche qui était jugé pas assez radioactive ou peu radioactive pour être amené au traitement, étaient donnés en fait gratuitement aux habitants, aux particuliers. On a aussi la société Ixapaq, je vous parlais tout à l'heure d'Ixapaq, en fait il faut savoir que les locaux de l'entreprise appartenaient historiquement à la Cogema. Donc à la fin de l'extraction il y a une négociation entre les responsables de la COGEMA et les futurs, les futures personnes d'Ixapaq. Je crois que c'était pour un euro symbolique, c'est ce que nous dit

l'extrait d'entretien en fait. Au niveau des agriculteurs, le plan d'eau de l'ancienne mine à ciel ouvert c'est un peu dans la même logique. En fait, ça a été plus de l'arrangement que la négociation puisque historiquement la COGEMA s'entendait très bien avec les agriculteurs. Ça c'était vraiment très bien passé en terme de relation et il avait été convenu en fait que à la fin de l'extraction, la Cogema cédait l'ancienne mine, à ciel ouvert en fait, pour les agriculteurs afin qu'ils puissent l'utiliser pour l'irrigation. Alors le deuxième point, ça concerne cette ancienne mine à ciel ouvert puisque ce qui ressort des entretiens aussi, c'est que, certes ça a permis d'entretenir une bonne relation entre la COGEMA et les agriculteurs mais qu'à terme cette relation elle peut être remise en cause, puisque c'est la qualité de l'eau qui va faire que les services de l'état vont décider ou non de la fin du droit d'irrigation ; et là, voilà comme nous dit la citation « l'ASN et la Dréal ont déjà émis l'hypothèse d'arrêter l'irrigation ». Et là effectivement il peut y avoir un conflit, ça peut entre guillemets changer alors changer la donne. Je laisse la parole à Sophie. »

Sophie Bretesché : « Alors ce que vous a présenté Saliha sur le site de la Commanderie, ça s'inscrit en fait dans un programme de recherche un peu plus large donc il s'agit de comparer différents sites. Effectivement on voit bien la trajectoire finalement de l'usage du territoire et du rapport aux risques ; assez illustré entre cette tension d'usage et, et aujourd'hui cette logique environnementale. Et bien ce n'est pas une configuration qu'on retrouve partout en termes sur les anciens autres sites miniers. Si on fait une comparaison intersites, dont les sites s'inscrivent dans le programme, on l'a vu sur la Commanderie on a globalement une négociation sous-jacente. Saliha parlait d'arrangements finalement initiaux entre, entre guillemets les riverains et l'industriel, aujourd'hui, qui rentre en tension avec cette prise en compte environnementale portée par les associations. Mais on a d'autres configurations par exemple le chardon qu'on a étudié précédemment, qui est un site tout près d'ici un proche de Clisson, où finalement on a une configuration de négociation, on va dire pérenne. Une gestion tout à fait local du site et on n'a pas cette montée entre guillemets en généralités sur l'aspect environnemental. On reste plutôt dans l'entre-soi pour gérer on va dire les éléments et les événements liés au site minier. Et puis alors on a dans d'autres régions de toutes autres configurations, par exemple à Bessines-sur-Gartempe. Où là finalement je dirai à contexte égale, on a une forte judiciarisation finalement du rapport avec l'exploitant, un procès en cours, concernant on va dire l'usage du site et un dernier cas concernant les Bois Noirs, un conflit ouvert en fait avec l'exploitant où suite à la mobilisation, alors on va dire historique des associations face à l'exploitant, on a un conflit ouvert et on va dire une non décision prise par rapport aux mesures qu'on pourrait adopter sur le site et son futur usage. Alors pour aller un tout petit peu plus loin, on va dire ces configurations différentes conduisent aussi, en fonction des sites, à des modalités finalement d'usage et de rapport aux territoires radicalement différent. Pour prendre 3 autres exemples, on a trois configurations finalement assez typiques qui correspondent aujourd'hui à la façon dont, on va dire, on gère ces anciens sites miniers. Première configuration : la sanctuarisation et le conflit. Aux Bois Noirs, dans un contexte de conflit radical en fait avec l'exploitant, notamment entretenue entre les associations de défense de l'environnement et l'industriel, on sanctuarise. L'idée c'est de faire reconnaître entre guillemets, la dette à l'exploitant. C'est-à-dire qu'on clôture le site et globalement comme le symbole aussi de la part, d'une certaine façon que l'industrie nucléaire devrait porter, par rapport, entre guillemets, à la façon dont il fait usage du territoire. Donc on est vraiment dans une logique de clôture et des revendications pour que y compris le symbole du nucléaire soit clairement affiché sur le site. Donc ça c'est vraiment une configuration on va dire typique, qui est radicale, qu'on peut observer sur le site. Deuxième élément, un site tout près de chez nous vous y allez peut-être en vacances : Piriac. Oui effectivement, il a eu une mine d'uranium exploitée sur Piriac et là cette configuration est assez intéressante, puisque dans une logique, on va dire, d'usage et de cours relatif important du foncier, on a vu dans les années 90 s'opérer un effacement complet des traces de l'exploitation d'uranium. Pour mémoire, en fait l'événement qui est arrivé récemment concerne un terrain de camping où effectivement on va dire on est en présence de stériles miniers. Donc qui présente un risque potentiel et on a redécouvert finalement la présence de ces stériles sur le camping, on va dire il y a 2, 3 ans environ. Donc on peut être dans des configurations d'oubli complet. Et puis dernier, dernière

configuration, celle de la négociation et des usages locaux on peut aussi se réapproprier, on va dire le territoire, en faire un usage tout à fait, entre guillemets, négocié. Alors c'est le cas qui vient de présenter Saliha à la Commanderie avec peut-être quand même cette nouvelle injonction environnementale qui vient d'une certaine façon bouleverser l'ordre local. Alors pour donner aussi un spectre un petit peu plus large en fait à ces différentes configurations, ce qui est intéressant, je trouve dans l'exemple des anciennes mines d'uranium, c'est qu'on va dire à exploitation égale période historique, on va dire similaire, on a des rapports locaux dans le rapport au territoire qui sont très singuliers et très différents. Donc pour un sociologue, je ne vous cache pas que c'est intéressant parce qu'il y a une véritable énigme là, qui ne porte pas tant sur la question de mesures, puisque l'exploitant opère les bilans environnementaux, il les communique, il les traduit donc ces éléments sont tout à fait connus, mais néanmoins il y a une véritable énigme sur effectivement le rapport culturel qu'on peut entretenir d'une région à l'autre par rapport à l'uranium et potentiellement au regard de l'exploitation passée. Ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que globalement l'exploitation elle s'est déroulée sur un tiers du territoire français. Et à nouveau on a des configurations très différentes. Alors configurations très différentes et en même temps depuis globalement 2009 et la circulaire Borloo, on a une forme de reprise en main, on va dire, nationale pour gérer ces sites. Alors je ne vais pas faire l'historique effectivement des controverses qu'on a pu voir émerger sur le territoire national, mais alors, vous avez peut-être vu le reportage qui s'appelait la 'France contaminée' qui avait été présenté par Élise Lucet qui a fait grand bruit et qui revenait effectivement sur l'héritage laissé par l'exploitation d'uranium. Suite à cette diffusion du reportage donc il y a une circulaire Borloo qui a souhaité reprendre en main, réguler d'un point de vue national l'ensemble des sites, dans principalement 4 directions : un contrôle renforcé des différents sites ; 2^{ème} point : Améliorer la connaissance et l'impact environnemental et sanitaire, donc on retrouve un peu l'état de l'art et la notion de bilans environnementaux ; 3^{ème} point : mieux gérer et connaître les stériles et dernier point : renforcer la formation et la concertation, ça correspond aux commissions CSS ou CLI, évoquées précédemment par Saliha. Alors je vais passer rapidement mais en fait cette double configuration elle nous emmène finalement dans une situation où on est dans un entre-deux. Alors je vous invite tous globalement d'une certaine façon pour ouvrir le débat poursuivre trois hypothèses : la première, c'est que finalement on l'a vu, le risque ici il est fortement déterminé par les formes d'usage du territoire. Cela rejoint une vieille hypothèse qui avait déjà été exposée par Françoise Zonabend concernant notamment enfin la presqu'île du nucléaire, où elle disait que finalement, le risque il dépend potentiellement des ressources dont est doté le territoire pour, entre guillemets se rendre vulnérable ou pas à une forme de danger. On retrouve ici en fait cette hypothèse là puisque quand, on va dire, le territoire est réapproprié et fait, on va dire, l'office d'un usage industriel, finalement on se rend compte qu'il ne génère pas de controverse forte, comme si finalement la trajectoire industrielle quand elle se poursuit, quand elle passe d'un industriel à l'autre permet, d'une certaine façon, de réguler localement le risque. Le deuxième élément qu'on peut voir dans ce rapport aux risques c'est qu'il y a une forte demande de la part des associations, notamment dans des régions plus faiblement dotées d'une reconnaissance du coût environnemental, qui viendrait d'une certaine façon contrebalancer la non-réutilisation du territoire. Troisième hypothèse qu'on peut poursuivre, c'est qu'en fait les régulations qu'on peut observer sur les sites sont fortement déterminées par le rapport local/national. On voit bien que dans certains territoires on fait le choix, et je peux reprendre l'exemple du Chardon et aussi de la Commanderie, d'avoir des modalités de gestion de sites confinées à l'échelle locale pour rester dans l'entre-soi et potentiellement dans la maîtrise, finalement, de la valeur assignée au territoire, donc il y a un enjeu foncier relativement important. Mais dans d'autres cas lorsque le foncier est moins entre guillemets apprécié, on se rend compte que la voix porte plutôt sur la judiciarisation pour à la fois publiciser les risques et obtenir des dommages. Troisième hypothèse qu'on peut poursuivre, on a deux logiques aussi aujourd'hui en tension presque j'ai envie de dire historique, d'une part une gestion environnementale globale qui est portée par une logique de précaution. C'est le combat des associations de défense de l'environnement qui s'adresse directement au ministère de l'écologie pour, entre guillemets, opérer des restrictions d'usage, et les événements récents par exemple de la Commanderie vont dans ce sens. C'est à dire qu'il y a des pressions des associations pour limiter l'usage notamment du bassin d'eau. Donc ça c'est une première

logique et la deuxième qui porte d'avantage sur une gestion industrielle, portée par une logique de vigilance ; c'est-à-dire on gère localement les sites. On en fait un usage, entre guillemets, raisonné, et ce qui correspond, vous savez, à une vieille tradition finalement de gestion des nuisances industrielles d'avant le décret de 1810 qui portait sur les nuisances, où d'un point de vue historique, finalement, ce sont les riverains qui interpellaient la police locale pour gérer globalement les nuisances associées au déploiement industriel. C'est intéressant puisque on l'a vu se déployer dans l'ouest de la France où globalement je reprends l'exemple du Chardon face à différents événements (résurgence d'eau, stériles miniers) on est resté finalement dans une gestion tout à fait locale avec l'exploitant et avec des experts locaux pour réguler finalement le risque. Donc on voit bien finalement ces deux logiques, on va dire, se mettre en ordre de marche vis-à-vis de ces anciens sites miniers. Pour terminer juste petit rappel historique aussi pour reprendre un petit peu de champs. Il faut se rappeler aussi que finalement on a très très peu de recul historique sur la gestion de ces anciens sites miniers on va que l'histoire avance, on va dire, de gré à gré. C'est une exploitation qui s'est déroulée quand même sur un temps relativement court, 1945 pour les premières explorations de l'uranium en France sous l'égide du CEA pour globalement s'arrêter dans les années 1991, où les réaménagements se sont fait entre guillemets dans une logique tout à fait locale jusqu'à la circulaire Borloo en 2009, où on a une reprise en main globale, finalement du bilan environnemental de cette exploitation. Donc effectivement le temps est très court et la prise de recul est tout à fait minime. On voit bien en tout cas que le réaménagement s'est conduit dans une perspective plutôt de, d'un exploitant industriel qui remettait un site au propre globalement du point de vue des aménagements paysagers et des mesures qu'il pouvait pratiquer et que entre guillemets on a une logique un peu plus récente notamment sur les sites où il y a un usage public, où on se dit que finalement c'est un bien commun qui te retombe dans le domaine public et qu'il requiert aujourd'hui une gestion environnementale plus globale sans qu'on ait forcément la tradition, entre guillemets, française pour l'initier et la gérer avec les différentes parties prenantes. Merci. »